

Comité de pilotage du plan de protection de l'atmosphère Nord-Pas-de-Calais

Compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2020

Propos introductifs

Monsieur Julien Labit, secrétaire général adjoint aux affaires régionales, introduit la réunion en rappelant le contexte et les enjeux de la lutte contre la pollution de l'air.

La pollution de l'air, qui est essentiellement d'origine anthropique, soulève des enjeux sanitaires importants. Les attentes sont fortes auprès des pouvoirs publics, mais individuellement, nous ne sommes pas toujours prêts à faire les efforts nécessaires pour réduire les émissions de polluants atmosphériques. Il salue le travail des services de l'Etat et d'ATMO Hauts de France et rappelle que pour rendre une problématique comme celle de la qualité de l'air concrète, il est indispensable d'informer les citoyens. La surveillance du quotidien, l'analyse des impacts sont essentiels pour éclairer la décision publique.

Le PPA actuel, approuvé en 2014, a vieilli. Il est surtout connu du grand public pour les mesures d'urgence comme la circulation différenciée des véhicules. Il a œuvré à la prise de conscience des élus, des acteurs socioéconomiques et dans une moindre mesure, des citoyens. L'état de la qualité de l'air qui justifiait alors la mise en place de ce plan a évolué, tout comme le cadre institutionnel. Les professionnels et les citoyens ont pris conscience de l'enjeu de la qualité de l'air et ont progressé dans leurs pratiques. L'évaluation de ce plan, après cinq ans de mise en œuvre, permet de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre et l'atteinte des objectifs, et de s'interroger sur le devenir du PPA.

Evaluation

Monsieur Laurent Tapadinhas, directeur de la DREAL Hauts-de-France, présente le contexte et la méthode de l'évaluation qui a été mise en œuvre.

Madame Arabelle Patron-Anquez, responsable du pôle réglementation et appui aux politiques publiques chez Atmo Hauts-de-France, présente l'évaluation quantitative du PPA.

Monsieur Pierre Branger, chef du service énergie, climat, logement et aménagement du territoire à la DREAL Hauts-de-France, présente le bilan de la mise en œuvre du PPA à travers l'analyse des indicateurs de suivi de quelques mesures phares dans les secteurs les plus émetteurs, et l'analyse de l'appropriation du PPA par les acteurs locaux.

Les supports de présentation sont disponibles sur le site internet de la DREAL : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?COPIL-PPA-du-16-09-2020>

Echanges

Monsieur Labit note la dynamique inquiétante sur les PM_{2,5} et l'ozone et indique que ces sujets devront être pleinement investis dans le futur PPA.

Monsieur Quentin Denoyelle, du SMT Artois-Gohelle, interroge l'articulation entre la mesure du PPA imposant la réalisation de plans de déplacements pour les entreprises et la loi LOM qui introduit la mobilité dans les négociations obligatoires en entreprise et n'impose la réalisation d'un plan de mobilité employeur qu'en cas d'absence d'accord.

La DREAL indique que le PPA est établi afin d'améliorer la qualité de l'air et d'assurer le respect des normes fixées par le code de l'environnement. Le PPA comporte des mesures opposables qui peuvent être plus contraignantes que la règle générale.

Monsieur Labit invite les acteurs à témoigner sur la perception de la qualité de l'air.

Madame Audrey Linkenheld, vice-présidente climat, transition écologique et énergie à la MEL, évoque le débat citoyen sur la qualité de l'air organisé en 2019 par la ville de Lille. Malgré le temps passé à former et à sensibiliser les membres du groupe citoyen sur ce sujet, la majorité des propositions renvoient vers une prise de responsabilité par les pouvoirs publics. Il reste difficile de mobiliser et d'inviter à l'action les citoyens.

Monsieur Mathieu Chassignet, de l'ADEME, souligne que le baromètre sur les Français et l'environnement, enquête annuelle réalisée depuis 2014, montre une augmentation de l'acceptation des mesures contraignantes pour lutter contre la pollution de l'air, surtout sur les trois dernières années.

Le rapport 2019 est consultable sur le site internet de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/barometre-francais-lenvironnement-vague-6>

Monsieur Olivier Arrigault, de la FNTR du Nord, exprime les difficultés à sensibiliser étant donné le constat de la différence entre les baisses des concentrations de polluants d'une part et la hausse du nombre d'épisodes de pollution constatés en région d'autre part.

Monsieur Labit partage cette difficulté et souhaite que le prochain PPA puisse apporter des éléments de pédagogie.

Monsieur Jacques Patris, président d'Atmo Hauts-de-France, indique que la qualité de l'air préoccupe davantage le public et que cela se constate sur la fréquentation du site internet d'ATMO et sur le nombre de sollicitations. Cela demande un effort important à ses équipes pour y répondre.

Madame Hélène Devillers, directrice d'Atmo Hauts-de-France rappelle qu'une étude sur la perception de la qualité de l'air par les citoyens a été réalisée en 2018. Elle révèle que les citoyens ont davantage conscience de l'importance du sujet qualité de l'air, mais que de nombreux freins restent à lever en matière d'action individuelle.

Monsieur Xavier Galand, de la MRES, appelle à une cohérence, une meilleure articulation des politiques publiques. Au niveau local, la ville de Lille a travaillé sur un plan de circulation, mais quelle implication des autres communes de la métropole, quelle coordination ? Au niveau national, le plan de relance consacre 20M€ au vélo, et 8Md€ à l'automobile.

Monsieur Labit répond que le gouvernement doit arbitrer entre différents enjeux parfois contradictoires et que les conséquences socioéconomiques de la crise actuelle sont probablement devant nous.

Monsieur Tapadinhas rappelle que le plan de relance prévoit 1,2Md€ consacré aux mobilités propres.

Révision

Monsieur Tapadinhas rappelle le cadre réglementaire des PPA et présente le contexte et les obligations minimales devant être prises en compte pour établir le ou les futurs périmètres de PPA. Il indique qu'au delà des membres du comité de pilotage, les collectivités territoriales seront consultées dans les prochaines semaines sur la question du ou des périmètre(s), l'objectif étant de statuer sur cette question en novembre. Il présente ensuite la gouvernance envisagée et le calendrier prévisionnel du processus de révision.

Le support de présentation est disponible sur le site internet de la DREAL : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?COPIL-PPA-du-16-09-2020>

Echanges

Monsieur Labit invite les acteurs à réagir sur ces premières questions autour du périmètre.

Madame Linkenheld indique que la MEL serait prête à élaborer un PPA à l'échelle de la métropole. En effet, la MEL dispose déjà d'objectifs en matière de qualité de l'air dans le PCAET, et la loi LOM imposant la définition d'objectifs biennaux de réduction des émissions de polluants, le travail de révision du PPA permettrait de réévaluer à mi-parcours les objectifs du PCAET et de les réorienter le cas échéant. Néanmoins, elle souligne la nécessité d'une coordination large, de garder un cadre commun entre tous les PPA, car les concentrations en polluants ne dépendent pas que du territoire mais sont influencées par l'environnement alentour. Enfin, si la MEL est disposée à réfléchir et à s'investir sur le PPA, deux points d'attention sont mis en avant : s'assurer de disposer de moyens de contrôle du respect des mesures imposées, et de moyens financiers pour permettre l'atteinte des objectifs, à la fois en investissement (pour des infrastructures par exemple), et en ingénierie (pour offrir une ingénierie partagée aux entreprises qui se lanceraient dans un plan de mobilité par exemple).

Monsieur Labit rappelle que la question des moyens de contrôle est une préoccupation de Monsieur le Préfet de région et que des échanges avec le niveau national se poursuivent actuellement. Il précise qu'au delà du plan de relance annoncé par gouvernement, les discussions à venir sur le CPER seront l'occasion d'échanger de nouveau sur la mobilisation de moyens.

Conclusion

Monsieur Labit clôture la réunion en remerciant la DREAL et Atmo pour la présentation de l'évaluation du PPA, et l'ensemble des participants pour leur mobilisation et les échanges.